Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 15/09/2021

SOCIETE PUR ALIMENT Pur Aliment rappelle Genmai Miso (Miso de riz aromatisé)



- Noms des modèles ou références concernés : **300 g**
- Marque : **Arche**
- **GTIN 4020943134170 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date de durabilité minimale 15/02/2023**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/07/2021 au 07/09/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **Départements : HERAULT (34), SAONE-ET-LOIRE (71)**
- Distributeurs : **Magasins bio**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Problème de pasteurisation, le produit suivant peut rencontrer des problèmes de stabilité (sachet gonflé).**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**
- Description complémentaire du risque : **Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 29 octobre 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0388098098**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre